

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN C 400  
UFI : XP32-H0Q6-500H-3J65  
numéro d'identification : 40000296

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Télifax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Mention d'avertissement	:	Danger
Mentions de danger	:	H290 H314  H411
		Peut être corrosif pour les métaux. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers	:	EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
---------------------------------------------	---	--------	-----------------------------------------------

Conseils de prudence	:	<b>Prévention:</b> P220 P260 P273 P280	Conserver à l'écart des acides forts. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
----------------------	---	----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium  
hypochlorite de sodium  
hydroxyde de potassium

**Etiquetage supplémentaire:**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN C 400**

**WM 0714535**

**Numéro de commande: 0714535**

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Met. Corr. 1; H290  SCL >= 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	>= 3 - < 5
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314  SCL >= 5 % 1A; H314 2 - < 5 % 1B; H314 0,5 - < 2 % 2; H315 0,5 - < 2 % 2; H319	>= 3 - < 5
Lauramine oxide (INCI)	308062-28-4 931-292-6 01-2119490061-47	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 5
2-phosphonatobutane-1,2,4-tricarboxylate de pentasodium	67170-90-5 266-595-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5
hypochlorite de sodium	7681-52-9 231-668-3	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  SCL	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

---

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

- : S'éloigner de la zone dangereuse.
- Consulter un médecin.
- Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

- : Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

- : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Composés chlorés

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination", Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
POTASSIUM HYDROXIDE	Non attribuée	VLCT (VLE)	2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
SODIUM HYDROXIDE	Non attribuée	VME	2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
POTASSIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
SODIUM HYDROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux,	1,2 mg/m3

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN C 400**

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

			Effets systémiques	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
308062-28-4	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	11 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	15,5 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0,44 mg/kg
SODIUM HYPOCHLORITE	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,26 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,55 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3,1 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,55 mg/m3

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
308062-28-4	Eau douce	0,0335 mg/l
	Eau de mer	0,00335 mg/l
	STP	24 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Oral(e)	11,1 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	5,4 mg/kg
	Sédiment marin	0,524 mg/kg
	Sol	1,02 mg/kg
SODIUM HYPOCHLORITE	Eau douce	0,21 mg/l
	Eau de mer	0,042 mg/l
	intermittent release	0,26 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: jaune
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 12, 1 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: env. 23 hPa à 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,13 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation., Au contact d'un acide, dégage un gaz毒ique.  
Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	: Acides
	Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Chlore On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	: Chlore On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

**Composants:**

**hydroxyde de potassium**

**1310-58-3:**

Toxicité aiguë par voie orale

: DL50 Rat: 273 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

DL50 oral Rat, mâle: 333 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

: Espèce: Lapin  
Résultat: Corrosif  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

: Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro

: Type: Test de Ames  
Espèce utilisée pour le test: *Salmonella typhimurium*  
Résultat: négatif

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

**hydroxyde de sodium**

**1310-73-2:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

**Lauramine oxide (INCI)**

**308062-28-4:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral Rat: 1.064 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Résultat: irritant  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Toxicité à dose répétée : Rat, mâle et femelle: NOAEL: 88 mg/kg  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

**hypochlorite de sodium**

**7681-52-9:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Souris: 5.800 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 10.000 mg/kg

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### hydroxyde de potassium

1310-58-3:

- Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 880 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique
- CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 165 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 660 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues : CE50 : 1.337 mg/l  
Durée d'exposition: 120 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 15 mn
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: 850 mg/kg  
Durée d'exposition: 90 d

### hydroxyde de sodium

1310-73-2:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l  
CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 76 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22 mg/l  
Durée d'exposition: 15 mn

### Lauramine oxide (INCI)

308062-28-4:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2,67 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Poisson): 3,46 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Poisson): 0,42 mg/l  
Durée d'exposition: 302 d  
Méthode: OPPTS 850.1500
- Toxicité pour la daphnie et les : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10,4 mg/l

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202  CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h  NOEC (Daphnia (Daphnie)): 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 d
Toxicité pour les algues	: CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,266 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201  NOEC (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 0,067 mg/l Durée d'exposition: 72 h  CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,143 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 24 mg/l Durée d'exposition: 18 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,42 mg/l Durée d'exposition: 302 d Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,7 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia (Daphnie) Type de Test: Test de Reproduction Méthode: OCDE Ligne directrice 211
<b>hypochlorite de sodium 7681-52-9:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1,34 mg/l Durée d'exposition: 96 h  CL50 (Poisson): 0,06 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,07 - 0,7 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique  CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,141 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 10
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 100 mg/l Durée d'exposition: 15 mn
Toxicité pour les poissons	: NOEC: 0,04 mg/l

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

(Toxicité chronique)

Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Facteur M (Danger à long terme : 1  
(chronique) pour le milieu  
aquatique)

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**hydroxyde de sodium**

**1310-73-2:**

Biodégradabilité

: Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**Lauramine oxide (INCI)**

**308062-28-4:**

Biodégradabilité

: Biodégradation: 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

Demande Chimique en Oxygène : 360 mg/g  
(DCO)

Carbone organique dissous : 123 mg/g  
(COD)

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**hydroxyde de potassium**

**1310-58-3:**

Bioaccumulation

: Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

**hydroxyde de sodium**

**1310-73-2:**

Bioaccumulation

: Espèce: Poisson  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### Composants:

**hydroxyde de potassium**

**1310-58-3:**

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire

- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR	:	3266
IMDG	:	3266
IATA	:	3266

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium solution)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (sodium hydroxide, sodium hypochlorite)
IATA	: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	:	C5
Code de classification	:	II
Groupe d'emballage	:	II
Numéro d'identification du danger	:	80

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	(E)
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	8
No EMS Numéro	:	F-A, S-B
<b>IATA</b>		
<b>(Cargo)</b>	:	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)	:	Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	Quantité 1 200 t	Quantité 2 500 t
Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: Mise à jour: Non applicable		
Contenu en composés organiques volatils (COV)	: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,41 % 442,48 g/l		

## APESIN C 400

WM 0714535

Numéro de commande: 0714535

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV)

: Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 3,41 %  
38,53 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Numéro de l'autorisation : BC-RW047440-12

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% phosphonates, Agents de surface non ioniques, agents de blanchiment chlorés

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très毒ique pour les organismes aquatiques.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H290	Méthode de calcul
	H314	Sur la base de données d'essai.
	H318	Sur la base de données d'essai.
	H411	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN C 400**

**WM 0714535**

**Numéro de commande: 0714535**

Version 4.0

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

europeenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECL - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---

500000004747